

224C1816
FR0013183589-FS0720

4 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 3 octobre 2024, M. Patrick Cathala a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} octobre 2024, les seuils de 50% des droits de vote, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société AURES TECHNOLOGIES¹ et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché par M. Patrick Cathala de l'intégralité des actions AURES TECHNOLOGIES qu'il détenait au profit de la société Advantech Co. Ltd².

¹ Société transférée sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2023.

² Cf. notamment communiqué de la société AURES TECHNOLOGIES du 1^{er} octobre 2024.